

II

*Le Ministre des Affaires étrangères du Guatemala au Chargé d'Affaires ad interim du Canada*  
(Traduction)

Guatemala, le 28 août 1972

MONSIEUR LE CHARGÉ D'AFFAIRE,

J'ai l'honneur de me reporter à votre note numéro 45 E.41-3 en date du 16 courant, par laquelle, au nom de votre Gouvernement, vous proposez au Gouvernement du Guatemala que soit conclu l'accord de réciprocité suivant afin que les radioamateurs titulaires d'une licence de l'un ou l'autre pays soient autorisés à exploiter leurs stations dans l'autre pays pendant leur séjour dans ce pays:

1. Une personne à qui son Gouvernement a délivré une licence de radioamateur et qui exploite une station de radioamateur pour laquelle ce Gouvernement a délivré une licence, sera autorisée par l'autre Gouvernement, sur une base de réciprocité et sous réserve des conditions énumérées ci-dessous, à exploiter ladite station sur le territoire de l'autre Gouvernement.
2. La personne à qui son Gouvernement a délivré une licence de radioamateur doit, avant que permission lui soit accordée d'exploiter sa station aux termes du paragraphe 1, obtenir une autorisation à cet effet de l'organisme administratif approprié de l'autre Gouvernement.
3. L'organisme administratif approprié de chaque Gouvernement peut émettre l'autorisation prévue au paragraphe 2, sous réserve des conditions et termes qu'il peut prescrire, y compris le droit d'annuler cette autorisation n'importe quand à la discrétion dudit Gouvernement.

En réponse, j'ai l'honneur de vous communiquer que le Gouvernement du Guatemala accepte toutes les conditions de la proposition contenue dans la note en question. Par conséquent, ladite note et la présente constituent un accord entre nos deux Gouvernements en la matière, accord qui entrera en vigueur dans quinze jours, c'est-à-dire, le 12 septembre de l'année en cours.

Je saisis cette occasion pour renouveler les assurances de ma très haute considération.

*Le Ministre des Affaires étrangères*  
ROBERTO HERRERA IBARGUEN

Honorable Dean J. Browne  
Chargé d'Affaires a.i. du Canada  
Guatemala.